

Concours

FBI

Section/Option

R0000

Epreuve

101

Matière

0529

28 février 2017

A l'attention de la direction du SCD

Objet :

Mise en place du dispositif d'accueil des publics du secondaire

La ligne ministérielle de l'enseignement supérieur et de la recherche, depuis plusieurs années, met l'accent notamment, avec le plan "réussir en licence", sur l'importance consacrée à l'accueil et à la réussite des publics étudiants cibles.

Notre université œuvre dans ce sens avec l'adaptation récente du nouveau règlement du service commun de la documentation.

Dans le cadre général d'une politique active en direction des publics potentiels et des lycéens en particulier et en tant que responsable du service accueil du public nous venons dans la présente note, comment mettre en place un dispositif d'accueil adapté au public du secondaire.

Cette note s'attachera à présenter la stratégie liée à ce projet avant de se consacrer à la mise en œuvre opérationnelle pour s'adapter rapidement à ce public potentiel.

Ce qui est en jeu ici c'est la réussite de tous, la prise en charge de l'accès à l'information et la transmission des connaissances dès le cursus du secondaire.

Le contexte institutionnel national et international souligne cette volonté de promouvoir l'égalité des chances.

Dans un cadre de compétitivité et de rayonnement de

universités avec les classements internationaux de Shanghai par exemple l'obtention de la labellisation permet une prise en charge financière. A Evry Val-d'Essonne l'université a conventionné non seulement avec le ministère de l'enseignement supérieur mais encore avec le conseil général, la préfecture, l'inspection académique et 24 lycées. Le conventionnement et l'ancrage dans un territoire permettent une visibilité et une assise certaine pour un projet dans la durée.

Le label obtenu « Cordées de la réussite » pourrait être transposé à notre université dans le cadre d'un projet d'établissement pluri-annuel.

L'Université Bretagne sud (UBS) s'est également inscrite dans le plan réussite en licence faisant le lien et jouant le rôle de médiateur du lycée à l'université et de « l'université à l'emploi ».

Si nous optons pour ce dispositif il faudra tenir compte du montage de dossier pour l'obtention d'une subvention. La labellisation s'inscrit dans un processus long, dans un projet d'établissement construit.

Par une actualisation de nos publics aux bonnes pratiques de notre SCD le règlement intérieur devra être adapté. Un article par ce public spécifique pourra être ajouté. Le règlement intérieur pourra être soumis, avant validation, à un échantillon du public, à nos collègues. Il sera ensuite validé et adopté par les instances institutionnelles. Il sera ainsi présenté au conseil documentaire puis validé au conseil d'administration de notre université.

Le règlement pourra ensuite être diffusé et communiqué par différents canaux : sur notre site Internet comme document téléchargeable ; distribué lors de nos différents accueils de primo-arrivants au SCD ; lors de journées portes ouvertes en période d'admission post-bac ^{entre} février et avril ; lors d'accueils ponctuels des classes...

Le service de communication sera un partenaire essentiel pour la communication et la diffusion de cet outil.

L'accueil des publics du secondaire nous amènera à nous interroger sur l'ouverture large à tous les publics

et en particulier sur les horaires d'ouverture. Au niveau national « Noëlmbu » et la récente nuit du 14 janvier « 1^{re} nuit de la lecture » salignent cette volonté d'avoir largement et s'adapter au rythme de vie des publics. Concernant les lycées, le samedi et les horaires prolongés en soirées sont des pistes à envisager. L'adaptation à de nouveaux horaires se réalisera peut être lors d'une enquête à mener.

Nous pourrions aussi utiliser le dispositif Marianne de l'ARL pour suivre sur plusieurs années l'accueil voulu dans notre établissement.

La tarification de l'inscription de ce public sera également à valider. Est-ce que l'on applique un tarif réduit au même titre que des étudiants d'autres universités ainsi que les chômeurs sur présentation d'un justificatif ou appliquera-t-on une tarification d'inscription normale ? Ce temps de validation par nos instances et notamment le conseil d'administration est à prévoir dans la mise en place du dispositif.

C'est aussi le temps de conventionnement et de contractualisation qui rythmera notre projet.

A brève convention avec la ville a été actée par la création d'un Fonds de loisirs. Un dépôt d'ouvrages « qui s'adresse à tous les publics y compris aux enfants » s'effectuera par la BDP. Un budget d'acquisition par un fond. spécifique est à prévoir par notre projet.

Le partenaire principal de convention sera les CDI des lycées de notre secteur par une structuration et une efficacité de notre projet. La coopération et la mutualisation se mènera au travers de réunions régulières tout au long de la mise en place du dispositif. La mutualisation concerne non seulement les ressources, Fonds spécifique de collection, les services à la disposition mais encore les savoir-faire et compétences des acteurs du projet.

Le service juridique de notre université sera d'ailleurs sollicité par la contractualisation de la convention à passer entre le SCD et les établissements d'enseignement secondaire. Le projet sera présenté au conseil d'enseignement avant la validation au conseil d'administration de l'université.

Le dispositif pourrait s'inscrire dans le plan pluri-annuel du projet d'établissement.

L'implication politique d'accueil en direction des publics du secondaire peut se mettre en place progressivement dès la rentrée prochaine en septembre 2017 et élargi progressivement dans un moyen terme.

La méthode opérationnelle de mise en place de ce dispositif impacte non seulement les bâtiments, les collections mais encore la communication, la formation et l'évaluation de ce nouveau service à mettre en place.

Le travail de zonage effectué à la BU St Serge à Angers ne peut être utile dans l'acclimation aux "bonnes pratiques" des jeunes lecteurs.

La signalétique, le mobilier utilisé et l'indication de "zones calme et silence" responsabiliseront les publics.

La signalétique adaptée, l'affichage de pictogrammes indiquant le respect du silence, la possibilité de se restaurer... nécessitent une présence et une implication du personnel dès l'entrée du bâtiment.

Des billets d'actualités peuvent être publiés sur le site portail internet du SCD notamment avant les partiels ou baccalauréat soit au mois de mai. Il s'agit de vivre ensemble et faire atoyer des publics différents grâce à une bonne utilisation des lieux et des espaces.

A l'inverse des salles de travail en groupe peuvent être réunies une connexion internet, utilisation de tableau blanc interactif, prêt d'adresses possibles comme à la Roche à l'université de Poitiers.

Le service informatique sera associé pour la mise en place de la connectique adéquate, la wifi à disposition.

Il serait utile d'utiliser comme à la Bnf, à la BPI ou à l'université d'Angers l'application Affluence. Elle permet de responsabiliser les publics en fonction de l'affluence et le temps d'accès à la bibliothèque, donc indirectement l'accès aux collections et à une place assise. Ce dispositif pourra être mis en place en concertation avec le service informatique et pôle du service informatique universitaire et numérique.

Cette application est accessible sur les smartphones de nos publics.

Concours

Section/Option

Epreuve

Matière

F B I

R 0 0 0 0

101

0529

Concernant les collections elles pourraient être valorisées et proposer plus de services. Avec nos collègues du SCD une réflexion sera menée sur la valorisation des fonds documentaires proposés.

Comme à Brieux nos patrons envisager le développement d'une collection de loisirs. Il serait intéressant de réfléchir aussi à une collection d'insertion à l'emploi. Nos patrons mutualiser avec le service d'information et d'orientation (SIO) de notre université.

La bibliothèque doit être un espace « 3^e lieu » où les publics se sentent « comme à la maison ». Des salles de détente voire de sieste, la proposition de mobilier adapté « fatboy » ou bassin de détente n'empêcheront pas les pratiques de ceux qui recherchent une ambiance studieuse. La signalétique, déjà envisagée définira les espaces différenciés et le rappel du règlement intérieur pour cohabiter ensemble.

Le rôle de la communication est essentiel tout au long de la mise en œuvre de ce type d'accueil.

En interne, auprès des équipes du SCD. Le projet n'est réalisable que grâce à l'engagement volontaire autour d'un groupe de pilotage. Je serai la personne référente pour notre établissement pour faire le lien avec les établissements contractualisés et l'équipe éducative impliquées. Des réunions régulières viendront compléter le groupe de pilotage.

Au sein de notre université le SIO sera également utile par la communication et la diffusion de notre accueil auprès des lycéens.

En externe la communication pourra être plurielle : le service de communication mais aussi les transports collectifs de notre ville.

Sur le campus dijonnais DivIA vient faire des animations ponctuelles d'abonnement au moment de la rentrée universitaire par l'abonnement au tram et communiquer sur les tarifs.

Les associations d'étudiants, les moniteurs étudiants serviront de médiateurs entre les lycéens et les bibliothécaires. Le tutorat et la diffusion des bonnes pratiques sera contractualisé.

Dans l'Académie de Versailles la rémunération grâce à un contrat étudiant est de 6h / mois. Un tuteur pour 2 à 6 jours encadré. On pourra étudier la faisabilité de mise en place du tutorat auprès des instances universitaires, conseil documentaire et conseil d'administration.

L'emploi moniteurat pourra aussi être retenu si l'élargissement d'horaires du SCD est envisagé à moyen terme.

La familiarisation du lieu bibliothécaire, de l'environnement et des services proposés prendra de multiples formes : visite de classe, présence lors des journées portes ouvertes de l'Université, élargissement des horaires, tutorat accompagné et les actions ponctuelles au large public lors de la fête de la science, les journées du patrimoine, la présentation de recherche comme sur le campus dijonnais. L'Expérimentation en partenariat avec le service de valorisation de la recherche.

Les partenariats pourront être élargis en complémentarité avec le réseau des bibliothèques de lecture publique.

Des ateliers de recherche documentaire et une formation des lycéens en général sera programmée. Le personnel aura également suivi une formation d'environ 1h pour accompagner lors des journées publiques. Le dispositif dédié à la recherche documentaire pourra être inscrit dans le cursus universitaire.

Le service TICE coopère sur la documentation en général par les technologies de l'information.

Par l'accompagnement à l'insertion sociale le SCD sera aussi sollicité.

Le dispositif prévoira des bilans d'étapes après chaque action menée entre les établissements du secondaire et le SCD.

Une évaluation annuelle permettra de s'adapter aux publics.

Ainsi la mise en place de ce dispositif en direction des publics du secondaire comme les actions diverses menées seront à évaluer régulièrement : l'engagement, la formation du personnel.

impliqués, la concertation et la coopération constante avec des partenaires du secondaire seront des leviers essentiels par la réussite d'intégration de ces publics potentiels.

Cela nécessite un renouvellement continu des compétences ainsi qu'une adaptation indispensable pour répondre au mieux à nos publics - non seulement universitaires, du secondaire mais aussi à nos publics d'origine étrangère dans le cadre d'échanges internationaux type Erasmus par lesquels un accueil spécifique sera aussi à envisager.

La bibliothécaire chargée des services
aux publics

